

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1119-24**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2024, le Règlement 1119-24 amendant le règlement n°986-18 relatif aux compteurs d'eau afin de modifier les modalités des prises de lecture.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce douzième (12^e) jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre (2024).



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nathalie Girard, domiciliée à Sainte-Julienne, en ma qualité de Directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait afficher le présent avis public en regard du règlement n°1119-24 à la bibliothèque, à l'hôtel de ville et sur le site Internet le 12 septembre 2024.

Donné à Sainte-Julienne, ce douzième (12^e) jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre (2024).



Nathalie Girard
Directrice générale greffière-trésorière